



**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT D'UN NAVIRE DE PLAISANCE  
À USAGE PERSONNEL ET À USAGE DE FORMATION**

**1. Données propriétaire(s)**

Nom prénom Raison sociale	Part de propriété	Lien	Adresse
HINCKER FRANCOIS	100%	PROPRIÉTAIRE	Nationalité : FRANCE

**2. Données navire**

<b>Identifiants :</b> N° d'enregistrement : MA F76125 N° WIN : FROFC32008F817 Mis à jour par le service : DML DE LA CHARENTE MARITIME					
<b>Navire :</b> Nom : CÔTE À CÔTE 2 Fabricant : CHANTIER OFCET Modèle : CHANTIER OFCET OFCET 32 SC Catégorie de conception : A Longueur (m) : 9.8 Puissance max recommandée (kW) : 13.8 Puissance administrative totale (CV) : 3 Année de construction : 2018 Type du navire : VOILIER Largeur (m) : 3.36 Puissance installée (kW) : 13.8					
<b>Moteurs :</b>					
Marque	Modèle	N° série	Puissance (kW)	Puissance (CV)	Carburant
VOLVO D1-20	D1-20	5102015868D	13.8	3	DIESEL
<b>Mentions spéciales :</b> Neant					

Date de délivrance : 16/08/2022

Date de validité : 16/08/2032

Le certificat d'enregistrement doit se trouver à bord du navire et être présenté à toute réquisition des agents habilités à contrôler les navires de plaisance. Il ne peut être utilisé que pour l'usage du navire pour lequel il a été délivré.

Le propriétaire du navire doit déclarer, dans un délai d'un mois, toute modification dans les caractéristiques du navire (changement de moteur, de nom, de port d'immatriculation/enregistrement, destruction...), ou toute cession, destruction, vol, changement d'affectation ou changement de domicile.

Attention : à défaut de déclaration de toute cession dans ce délai d'un mois, le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente, le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation (DAFN) continuera de lui être réclamé.

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

Pour effectuer vos démarches en ligne, identifiez-vous sur le portail plaisance du ministère chargé de la mer :

<https://demarches-plaisance.gouv.fr/>

Ce navire peut être loué en tant que navire de plaisance sans équipage/This boat can be rented as a leisure boat/El barco puede alquilarse como buque de placer.

Ce navire bat pavillon français, il est donc en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français / This boat fly the french flag, it is allowed to enjoy the protection as well as the privileges and advantages granted to French ships.